Nations Unies S/PV.3879



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3879e séance
Jeudi 14 mai 1998, à 11 h 40
New York

Président :	M. Mahugu	(Kenya)
Membres :	Bahreïn	M. Al-Dosari
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Shen Guofang
	Costa Rica	M. Sáenz-Biolley
	États-Unis d'Amérique	M. Richardson
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Touray
	Japon	M. Konishi
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1998/374)

98-85323 (F)

La séance est ouverte à 11 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1998/374)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Tadjikistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Alimov (Tadjikistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan, document S/1998/374.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1998/390, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1998/367, qui contient le texte d'une lettre datée du 1er mai 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan.

Le premier orateur sur ma liste est le représentant du Tadjikistan, à qui je donne la parole.

M. Alimov (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de diriger en ce mois de mai les travaux du Conseil et vous souhaiter plein succès dans la réalisation de cette tâche importante et décisive.

La séance d'aujourd'hui, consacrée à l'examen de la question de la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) pour une période de six mois supplémentaires, conformément à la recommandation du Secrétaire général de l'ONU, a une importance considérable pour l'intensification du processus de paix en République du Tadjikistan.

C'est un grand honneur pour moi que d'exprimer, au nom du Président de la République du Tadjikistan, Emomali Rakhmonov, notre profonde reconnaissance au Conseil de sécurité, ainsi qu'au Secrétaire général de l'ONU, pour l'attention sans faille qu'ils apportent aux problèmes liés à un règlement intertadjik et pour leur solidarité avec le peuple tadjik dans une période de reconstruction postconflit très difficile pour lui.

Les conclusions du Secrétaire général quant à la nécessité d'un appui international global au processus de paix et d'une aide financière au Tadjikistan, pour lui permettre de réaliser ses objectifs de réforme et de développement, nous font espérer que l'ONU et ses institutions spécialisées continueront d'apporter leur importante contribution à la stabilisation de la situation dans le pays, et favoriseront avec énergie et constance le relèvement économique et social du Tadjikistan. Nous comptons sur des résultats positifs à la réunion du Groupe consultatif des États donateurs que tiendra la semaine prochaine à Paris la Banque mondiale et qui devrait jouer un rôle immense dans le renforcement du processus de paix et le développement économique stable du Tadjikistan.

L'aide qu'apporte la communauté internationale aux efforts du Gouvernement tadjik en vue de poursuivre la stabilisation de la situation et la progression continue du pays dans la voie de la paix et de la réconciliation nationales est particulièrement importante aujourd'hui, alors que rougeoient encore dans les cendres du conflit civil les braises de la méfiance — braises qui ont d'ailleurs provoqué les explosions de tension de mars-avril de cette année, et une fois de plus des pertes en vies humaines.

Le Gouvernement tadjik a exprimé sa profonde préoccupation au sujet de ces conflits locaux déclenchés par différents commandants des opérations de l'Opposition tadjike unie (OTU). Nous partageons entièrement l'analyse faite précédemment par le Conseil de sécurité et par le Secrétaire général de l'ONU sur ces événements.

Ce n'est un secret pour personne que les incidents et les affrontements armés qui ont eu lieu récemment ont été déclenchés par ceux qui se complaisent naturellement dans l'anarchie et le chaos. Ils incarnent l'agonie de quelques forces, peu nombreuses, qui ne se sont toujours pas libérées de l'illusion qu'elles peuvent compromettre la réalisation des accords de Moscou et entraîner le peuple tadjik, qui a déjà tant souffert, dans une nouvelle spirale de guerre fratricide. Le Président tadjik, Emomali Rakhmonov, est toujours fermement convaincu qu'il n'existe pas d'alternative raisonnable à l'accord de paix, que l'évolution vers une réconciliation nationale est irréversible et que le Gouvernement du pays restera ferme dans sa détermination à continuer de promouvoir le processus de paix.

Nous apprécions hautement la contribution qu'apportent à la mise en oeuvre de l'accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan les États et les organisations internationales qui constituent le Groupe de contact des États garants. Nous notons le rôle stabilisateur des Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants au Tadjikistan.

Le Gouvernement tadjik exprime sa sincère reconnaissance aux États donateurs et à toutes les organisations et institutions non gouvernementales qui renforcent les efforts humanitaires de l'ONU et ses activités en faveur du relèvement et du développement. Cette aide se révèle d'autant plus importante et urgente aujourd'hui que des pluies abondantes sans précédent et des glissements de terrain ravageurs ont fait des dizaines de victimes, des centaines de sans-abri et d'énormes dégâts matériels à l'économie nationale et l'infrastructure sociale. Les dommages à imputer directement à cette catastrophe naturelle sont estimés à 24 millions de dollars.

Un an se sera bientôt écoulé depuis la signature à Moscou de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, qui a mis fin au conflit civil sanglant et ouvert la voie à la construction d'un nouveau paysage de paix. Beaucoup de choses ont changé au cours de cette période.

Malgré le retard injustifiable enregistré dans l'application des accords clefs sur les questions militaires, qui freine l'évolution de tout le processus de paix, celui-ci continue quand même à progresser lentement mais sûrement. Un rôle important est joué à cet égard par la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan, avec laquelle mon gouvernement entretient les contacts les plus étroits.

Nous apprécions vivement les travaux du Représentant spécial du Secrétaire général au Tadjikistan, M. Gerd Dietrich Merrem, qui prend sous peu sa retraite. Ce sont ses efforts personnels qui ont dans une large mesure permis les progrès décisifs dans le processus de règlement intertadjik et la signature le 27 juin 1997 de l'Accord général à Moscou.

Le Gouvernement tadjik est prêt à poursuivre sa coopération constructive avec la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan, dont le personnel porte efficacement assistance et soutien à la mise en oeuvre des accords de paix.

Le Tadjikistan est fermement convaincu qu'il n'existe pas d'alternative raisonnable à la réconciliation nationale. S'appuyant sur les forces saines de la société, avec le concours de la communauté internationale, des pays garants et de tous les amis du Tadjikistan, le Gouvernement n'épargnera aucun effort pour que soit rétabli dans le pays le règne de la confiance, de la paix et de la stabilité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Tadjikistan des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Le projet de résolution que le Conseil de sécurité va adopter aujourd'hui confirme l'appui vigoureux et général octroyé au peuple du Tadjikistan dans son cheminement difficile vers la paix et la réconciliation nationale. Nous notons avec satisfaction que le processus de paix au Tadjikistan a progressé après la signature, le 27 juin 1997 à Moscou, de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan.

Dans le même temps, malgré le calendrier convenu, des éléments clefs de l'accord intertadjik, relatifs notamment aux problèmes de réintégration, de désarmement et de démobilisation des unités armées de l'Opposition tadjike unie, sont appliqués avec un retard considérable. Les retards dans l'application du protocole sur les questions militaires

ont eu pour effet de modifier l'ordre de priorité et de rompre l'ordre d'application de l'Accord général, la priorité étant donnée aux aspects politiques, au détriment du règlement des questions militaires.

Ce déséquilibre est en contradiction avec la logique du processus de paix complexe et est devenu la raison primordiale des complications que connaissent certaines régions du Tadjikistan. Nous attirons l'attention des parties sur les dispositions contenues dans le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui qui reflètent la nécessité d'adopter une approche équilibrée dans le cadre de l'application de l'Accord général.

L'explosion des tensions à Douchanbé et à Kofarnikhon en mars et avril de cette année, qui a fait de nombreux morts, a prouvé combien la paix demeure précaire dans ce pays. La Russie partage pleinement l'analyse bien connue de ces événements produite par le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et le Groupe de contact des États garants.

Les dirigeants russes et le Secrétaire général ont discuté en détail des problèmes que pose le règlement des conflits au Tadjikistan, lors de la visite récente du Secrétaire général à Moscou. Tous ont été d'accord pour dire qu'il n'y a pas d'alternative raisonnable aux accords de Moscou : seule la mise en oeuvre sans condition ni délai de tous les engagements contractés peut déboucher sur un accord national solide dans ce pays. Le projet de résolution lance également un appel en ce sens.

Nous constatons que les avis formulés par les membres du Conseil de sécurité et le Secrétaire général sont identiques pour ce qui est de la nécessité d'un appui international général au processus de paix au Tadjikistan. À cet égard, un rôle important est joué par la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) et le Groupe de contact. Nous pensons également que la réunion du Groupe consultatif mixte des donateurs, convoquée par la Banque mondiale à Paris le 20 mai, devrait témoigner de la solidarité de la communauté internationale avec le peuple tadjik en cette période difficile et promouvoir la stabilisation et la relance économique du Tadjikistan.

Nous exprimons notre plus haute estime pour les travaux du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Tadjikistan, M. Gerd Dietrich Merrem, qui, malheureusement, prendra bientôt sa retraite. Nous espérons que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour le Tadjikistan sera à la hauteur pour succéder à M. Merrem.

Nous faisons nôtre l'intention du Secrétaire général d'achever le déploiement de la MONUT et de réduire son personnel au niveau autorisé par le Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que le Gouvernement tadjik et l'Opposition tadjike unie appliqueront leurs engagements de sorte à veiller à la sécurité du personnel des Nations Unies. Nous sommes satisfaits de l'excellente coopération entre la MONUT et les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI). Nous confirmons que les gardiens de la paix de la CEI sont disposés à continuer de fournir une assistance dans le règlement de questions relatives à la sécurité des observateurs militaires des Nations Unies, et à régler des questions spécifiques ayant trait à l'adoption de mesures à cet égard sous la direction de la MONUT. Nous estimons que le potentiel des Forces collectives de maintien de la paix pourrait être mieux utilisé dans le cadre de l'aide fournie dans l'application de l'Accord général en vertu de leur mandat.

La Russie continuera à l'avenir de faire tout ce qui est nécessaire, avec le concours des Nations Unies, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de la Conférence islamique et les États membres du Groupe de contact, pour éviter qu'il ne soit fait obstacle à l'application des accords de Moscou et pour promouvoir la stabilisation de la situation et la progression continue du processus de paix au Tadjikistan.

M. Shen Guofang (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation de la Chine votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. La Chine appuie le processus de paix au Tadjikistan, recommande que les Nations Unies jouent un rôle actif dans la promotion de la paix et la réconciliation au Tadjikistan et est favorable à une prolongation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). En tant que pays voisin du Tadjikistan, la Chine a toujours été très préoccupée par la situation dans ce pays. Nous apprécions que les deux parties au Tadjikistan soient résolues à appliquer l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale. Nous espérons que les deux parties pourront préserver l'esprit de réconciliation et s'efforceront de prendre des mesures propres à renforcer la confiance mutuelle en vue de mener à bien les tâches dont elles doivent s'acquitter en vertu de l'Accord général dans les plus brefs délais.

La Chine se félicite du nouveau calendrier présenté par la Commission de réconciliation nationale (CRN). Nous espérons que le respect effectif du calendrier permettra de renforcer la confiance mutuelle et la coopération entre les deux parties.

La Chine évalue de façon positive les efforts régionaux en faveur du maintien de la paix déployés par les pays de la Communauté d'États indépendants au Tadjikistan. Nous pensons que la communauté internationale, y compris les Nations Unies, doit soutenir ces efforts. Dans le même temps, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle réponde de manière positive aux recommandations formulées par le Secrétaire général sur une augmentation de l'assistance financière octroyée au Tadjikistan et l'aide en faveur de son redressement économique. Nous pensons que seuls le redressement et le développement permettront la paix durable et la stabilité au Tadjikistan.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour remercier M. Gerd Merrem de sa contribution à la promotion du processus de paix au Tadjikistan durant son mandat en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour le Tadjikistan. En cette étape cruciale pour la paix au Tadjikistan, nous attendons avec intérêt que le Secrétaire général nomme dans les plus brefs délais son Représentant spécial afin d'assurer la relève des efforts consentis en vue d'aboutir à une paix et une réconciliation définitives au Tadjikistan.

M. Touray (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport détaillé sur la situation au Tadjikistan. Ma délégation rend hommage à M. Merrem et au général de brigade Boleslaw Izydorczyk pour l'excellent travail qu'ils ont accompli dans ce pays. Nous tenons également à féliciter le général de brigade Tengku Ariffin Bin Tengku Mohammed pour ses nouvelles fonctions.

Ma délégation est vivement préoccupée par l'absence de progrès substantiel dans la situation en matière de paix au Tadjikistan, qui est principalement due à la méfiance régnant entre les parties.

Nous condamnons rigoureusement la reprise des combats entre les parties, comme en témoignent les affrontements qui ont récemment eu lieu. Nous nous félicitons des accords de cessez-le-feu et de l'échange de prisonniers, mais nous estimons que les parties doivent faire preuve de retenue et faire tout ce qui est en leur pouvoir pour veiller à ce que le processus de paix ne soit pas compromis. La reprise des hostilités en mars, avril et mai prouve que la situation en matière de paix au Tadjikistan n'est pas irréversible.

Nous trouvons encourageant que les deux parties aient la volonté de poursuivre le processus de paix. Il est dès lors impératif que les parties traduisent leur volonté en engagements et oeuvrent de concert en vue de trouver une solution durable à ce conflit alarmant. Dans ce contexte, les parties doivent oeuvrer de concert en vue d'instaurer une confiance mutuelle car la méfiance ne fait qu'ébranler un statu quo déjà chancelant.

Ma délégation est très préoccupée par l'absence de contrôle effectif de la part des deux parties sur leurs forces. Cet état de choses rend la situation en matière de paix encore plus précaire. La démobilisation et la réorganisation rapides des forces sont donc une étape essentielle dans le processus de paix.

Nous nous félicitons du fait que l'immatriculation des combattants de l'Opposition tadjike unie (OTU) se poursuive. Nous sommes toutefois inquiets face à l'énorme disparité existant entre le nombre de combattants enregistrés et le nombre d'armes récupérées. Cette disparité prouve qu'un grand nombre de combattants enregistrés conservent leurs armes. Il est très important pour le processus de paix que ces armes soient récupérées.

L'hésitation des combattants à profiter de la loi d'amnistie — due aux retards enregistrés dans le processus de paix — n'est pas souhaitable. Nous espérons que la Commission de réconciliation nationale (CRN) reverra ses procédures en vue d'améliorer ses méthodes de travail.

Ma délégation est principalement préoccupée par la lenteur avec laquelle il est procédé à la réforme constitutionnelle et électorale nécessaire. Nous espérons que les parties accorderont à ces questions essentielles la priorité qu'elles méritent. Dans la foulée, nous nous félicitons du nouveau calendrier adopté par la Commission de réconciliation nationale et espérons que les parties s'y tiendront.

Nous reconnaissons que beaucoup d'activités après conflits sont nécessaires pour redresser la situation au Tadjikistan. Dans ce contexte, nous nous félicitons des projets de démobilisation adoptés par la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) et les institutions spécialisées des Nations Unies. Nous souhaitons souligner que la formation professionnelle et les programmes de premier établissement sont essentiels à la réinsertion des anciens combattants dans la vie civile. Tout en voulant remercier les organisations non gouvernementales internationales et les institutions spécialisées des Nations Unies de leurs interventions dans ces projets, nous espérons que la communauté internationale répondra aux efforts de mobilisation des ressources de la Banque mondiale, non seulement pour appuyer les activités humanitaires, mais également

pour ouvrir la voie au relèvement économique et à la reconstruction des infrastructures.

Ma délégation fait sienne l'évaluation de la situation au Tadjikistan telle que présentée en détail dans le rapport du Secrétaire général. Nous croyons que la situation est loin d'être brillante mais il y a plus de lumière au bout du tunnel. La présence continue de la MONUT au Tadjikistan pour quelque temps encore est nécessaire au processus de paix. Compte tenu de cela, ma délégation appuie la proposition du Secrétaire général de proroger le mandat de la MONUT pour une période de six mois, jusqu'au 15 novembre 1998, et c'est pourquoi nous voterons pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Konishi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, ma délégation souhaite, au nom du Gouvernement japonais, exprimer sa reconnaissance à tous les hommes et à toutes les femmes qui travaillent pour la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) pour les efforts qu'ils déploient afin d'encourager le processus de paix au Tadjikistan.

Il est néanmoins regrettable, qu'en dépit des efforts faits par la MONUT, les progrès du processus de paix aient été très lents pendant les trois derniers mois et que la situation sécuritaire sur le terrain demeure précaire. Ma délégation est particulièrement préoccupée par le fait que les violations récentes du cessez-le-feu ont sapé la confiance mutuelle existant entre le Gouvernement tadjik et l'Opposition tadjike unie (OTU). Ma délégation demande aux deux parties de demeurer engagées au processus de paix et de redoubler d'efforts pour mettre pleinement en oeuvre l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, en particulier le Protocole relatif aux questions militaires.

Dans ce contexte, il est clair que la présence des observateurs de l'ONU continue d'être indispensable pour appliquer de façon véritablement efficace le cessez-le-feu et pour faciliter la mise en oeuvre de l'Accord général. Ma délégation votera donc pour le projet de résolution dont nous sommes saisis qui proroge le mandat de la MONUT pour une nouvelle période de six mois.

Ma délégation partage le point de vue du Secrétaire général figurant dans son dernier rapport, à savoir qu'un appui global international, y compris une assistance financière, est essentiel à la poursuite du processus de paix et à la réforme et au développement de la société tadjike. Reconnaissant ce facteur, le Japon a apporté une contribution importante au Tadjikistan dans le domaine des réfugiés et de l'aide humanitaire. Il a également détaché récemment un fonctionnaire des affaires politiques auprès de la MONUT.

Je voudrais terminer en disant que le Gouvernement japonais est prêt à continuer à participer activement aux efforts que déploient le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble pour instaurer une paix durable au Tadjikistan.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Kenya.

Ma délégation s'associe au consensus qui vise à proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 novembre 1998. Ce faisant, nous réaffirmons notre engagement au règlement pacifique de la crise militaire et politique que connaît encore le Tadjikistan. Après des années de conflit et de souffrances, les parties à la crise au Tadjikistan ont signé l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, ainsi que le Protocole relatif aux questions militaires. Nous croyons que l'Accord et le Protocole constituent un cadre viable dans lequel le peuple tadjik peut oeuvrer afin d'instaurer une paix durable, la sécurité et la prospérité pour tous.

Après tant d'années de guerre, il est également évident qu'un processus de réconciliation nationale vigoureux et soutenu doit être mis en place et entretenu. La Commission de réconciliation nationale au Tadjikistan a engagé un processus de guérison crucial qui, à notre avis, rassemblera à long terme le peuple tadjik et se focalisera sur un intérêt national commun et permettra de réaliser des objectifs nationaux. Nous nous félicitons donc des éléments contenus dans ce projet de résolution qui exhorte les parties à s'employer avec énergie à mettre en oeuvre l'Accord général, le Protocole relatif aux questions militaires et, à titre de priorité, le calendrier de mesures adopté par la Commission de réconciliation nationale le 29 avril 1998. Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour féliciter la délégation de la Fédération de Russie de l'excellent travail qu'elle a accompli pour coordonner les négociations relatives à ce projet de résolution.

Comme ma délégation l'a toujours dit, il existe un lien évident entre la paix, la sécurité et le développement. Nous sommes donc encouragés par le fait que des mesures seront prises rapidement, au cours d'une réunion du groupe consultatif que la Banque mondiale tiendra le 20 mai 1998, pour

s'attaquer aux questions économiques après conflits que connaît le Tadjikistan. Nous encourageons également les États Membres et d'autres entités, qui en ont les moyens, de répondre promptement à l'appel conjoint pour le Tadjikistan qui a été lancé en mars dernier.

Bien que nous soyons toujours préoccupés par la précarité de la situation en matière de sécurité et par les violations constantes du cessez-le-feu dans certaines régions du Tadjikistan, nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement tadjik et l'Opposition tadjike unie (OTU) pour aborder non seulement les problèmes quotidiens de sécurité, mais également l'objectif à long terme d'un appui à un processus de paix viable. À cet égard, nous nous félicitons de l'appui que la MONUT continue de fournir à ce processus, en liaison avec les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants, les forces frontalières russes, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Groupe de contact des pays qui sont parties à ce processus.

Pour terminer, nous nous associons chaleureusement à l'hommage rendu à M. Gerd Merrem, le Représentant spécial du Secrétaire général, qui va prendre sa retraite dans un avenir proche. Nous félicitons également tout le personnel de la MONUT de son bon travail, ainsi que le général de brigade Izydorczyk, qui a récemment réintégré la fonction publique dans son pays, des efforts qu'il a déployés pour aider les parties à mettre en oeuvre l'Accord général et le Protocole relatif aux questions militaires.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1998/390.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1167 (1998).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Richardson (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Au mois de juin dernier, les États-Unis ont été heureux de voir le Gouvernement tadjik et l'Opposition tadjike unie (OTU) signer l'Accord général pour mettre fin à leur conflit, démobiliser et partager le pouvoir, tout en se préparant à la tenue d'élections. Cependant, nous sommes de plus en plus préoccupés par le fait que le processus de paix a perdu son élan. D'une part, nous constatons qu'il existe une coopération entre les parties à la Commission de réconciliation nationale, les membres de l'OTU ayant des postes de responsabilité dans le gouvernement et un nombre important de soldats de l'OTU enregistrés et cantonnés dans des zones de rassemblement. D'autre part, nous voyons que le Tadjikistan connaît des périodes incessantes de violence et de trouble. C'est pourquoi il nous est difficile de voir ne serait-ce que l'achèvement de la première phase du processus de paix.

Les États-Unis votent aujourd'hui pour la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), pour manifester leur foi constante au processus de paix. Nous croyons que les gens de bonne volonté oeuvrent pour qu'il soit mené à bien. Néanmoins, nous nous devons de dire clairement que notre volonté d'appuyer un processus qui a été rompu n'est pas sans limites. Avec la communauté internationale, nous voulons donner aux parties le temps nécessaire pour instaurer une paix durable, mais les parties doivent reconnaître que c'est à elles seules qu'incombe la responsabilité de faire avancer le processus. Il est parfaitement possible aux deux parties de s'acquitter de leurs obligations contractées en vertu des accords de paix. Le Gouvernement s'est engagé à partager le pouvoir pendant la période transitoire jusqu'aux élections, et il doit le faire. Le Gouvernement doit mettre en oeuvre ses obligations qui consistent à nommer des membres de l'Opposition tadjike unie (OTU) à 30 % des postes ministériels. Le Gouvernement doit également agir rapidement pour mettre en oeuvre les dispositions de la loi d'amnistie. Ces mesures doivent être entreprises sans être soumises à des mesures prises par l'Opposition tadjike unie.

Les dirigeants de l'OTU se sont quant eux engagés à démobiliser et à désarmer leurs combattants. Néanmoins, au cours des derniers mois, nous avons été témoins de plusieurs nouveaux affrontements, qui ont commencé lorsque des combattants de l'OTU ont attaqué des positions gouvernementales. Indépendamment de leur désaccord avec les activités du Gouvernement, les commandants de l'OTU ne peuvent pas recourir à la violence pour réagir. Les dirigeants de l'OTU doivent assumer la responsabilité des mesures prises par tous les commandants des opérations de l'OTU et leur ordonner de se conformer au Protocole relatif

aux questions militaires, y compris le cantonnement, l'immatriculation et le désarmement. Si cela s'avère nécessaire, les dirigeants de l'OTU doivent oeuvrer avec le Gouvernement pour apaiser et désarmer les commandants coupables d'insubordination. Le processus de paix ne saurait survivre à des explosions de violence comme celles dont nous avons été témoins en mars et en avril.

Les parties sont convenues d'un calendrier dans leur processus de paix qui, bien qu'ambitieux, reste réalisable. Elles doivent rapidement mettre en oeuvre la première phase du Protocole relatif aux questions militaires. Avec l'expérience qu'elles ont déjà acquise dans le domaine du cantonnement et de l'immatriculation des combattants de l'OTU, elles doivent pouvoir progresser rapidement vers ce but. Elles doivent également penser à la manière dont elles légaliseront les partis politiques et se préparer pour des élections.

Entre-temps, les parties ont la responsabilité d'assurer la sécurité de la MONUT, des missions diplomatiques étrangères et du personnel international. Elles doivent coopérer dans cet effort, en particulier en faisant de l'unité conjointe chargée d'assurer la sécurité un exemple de coopération nationale.

Pour manifester l'intérêt que les États-Unis portent au succès du processus de paix au Tadjikistan, nous nous sommes engagés à fournir des quantités importantes d'assistance, et nous avons honoré nos engagements. Nous demandons à tous les États Membres de faire des dons afin de garantir le bon déroulement du processus et d'alléger la crise humanitaire qui se poursuit ainsi que les menaces posées par les mines terrestres.

Nous félicitons le personnel de la MONUT de l'excellent travail qu'il a accompli en aidant le pays à sortir des récentes crises. Nous ajoutons à cela des remerciements spéciaux adressés au Représentant spécial du Secrétaire général, Gerd Merrem, pour les années qu'il a consacrées à la paix au Tadjikistan et pour le succès qu'il a obtenu en amenant les parties à signer l'Accord de paix. Nous lui souhaitons une bonne retraite, et nous demandons au Secrétaire général d'assurer le raffermissement des résultats obtenus par M. Merrem en nommant un remplaçant aussi rapidement que possible.

Le Président (*interprétation de l'anglais*): Il n'y a plus d'autres orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 10.